Liste des délibérations du

Conseil Municipal du 23 janvier 2025

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 13 novembre 2024
- Solidarité avec la population de Mayotte
- Actualisation des charges locatives : appartements et bistrot
- Restitution de la caution de l'appartement au-dessus du bistrot
- Participation financière pour voyages scolaires
- Adhésion de 3 nouvelles communes au SIFA
- Institution de concessions funéraires : tarifs et durées

Présents : 6
Absent excusé : 1
Procuration : 1

Secrétaire de séance : Madame Anne Genetet

Approbation du PV du conseil municipal du 13 novembre 2024

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Solidarité avec la population de Mayotte

Madame le Maire propose de participer à l'effort national d'entraide à la population de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO.
Madame le Maire propose de participer à hauteur de 1€ par habitant (soit 216€) et d'adresser ce don à la Protection Civile.

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Actualisation des charges locatives : appartement et bistrot

Madame le Maire informe le conseil que l'avance de 17€ demandée aux locataires des appartements du Presbytère a suffi à couvrir les dépenses liées aux parties communes et propose de conserver cette somme de 17€ pour l'année 2025.
En ce qui concerne la TOM (taxe des ordures ménagères) liée maintenant à la valeur des bases locatives des appartements, Madame le Maire propose les montants suivants (valeur des bases locatives X 15.6%)
RDC Presbytère : 108.89€ à répartir sur les deux locataires au prorata de leur présence
1er étage Presbytère : 112.32€
2ème étage Presbytère : 84.08€
Bistrot : 90.17€
Appartement au-dessus du bistrot : 117.94€

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Restitution de la caution de l'appartement au-dessus du bar

Madame le Maire informe le Conseil que la locataire a quitté l'appartement au 31 décembre 2024, et après état des lieux de sortie, il faut rendre la caution dans son intégralité, soit un montant de 439.45€.

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Participation financière pour voyages scolaires

Madame le Maire propose de participer financièrement dans les mêmes conditions que les années précédentes (soit 25€ par nuitée, et par enfant) aux voyages scolaires, demandes faites par les collèges.
. 2 voyages organisés par le collège Ste Thérèse de Lalbenque chacun pour 2 enfants du village ; l'un à 5 nuitées et l'autre de 4 nuitées, soit un montant total de : 450€
. 1 voyage organisé par le collège E.Vaysse de Castelnau-Montratier de 3 nuitées pour un enfant du village, soit un montant de 75€ .

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Adhésion de 3 nouvelles communes au SIFA

Madame le Maire rappelle qu'Escamps adhère au SIFA et doit se prononcer sur les demandes d'adhésion de nouvelles communes ; il s'agit de Beauregard, Saint-Martin Labouval et Saint-Projet.
Madame le Maire propose d'accepter l'adhésion au SIFA de ces 3 communes.

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Institution de concessions funéraires : tarifs et durées

Madame le Maire informe qu'il y lieu de définir les tarif et durées des concessions dans le nouveau cimetière et rappelle qu'il faut aussi définir un emplacement pour le carré commun (emplacement gratuit pour un minimum de 5 ans).
Après discussion et au regard des tarifs pratiqués dans les villages alentours, Madame le Maire propose :
. 1 : les rangées A et B seront dédiées au carré commun, et les rangées C, D, E et F à la concession.
. 2 : une durée unique des concessions funéraires et cinéraires : 30 ans.
. 3 : le même tarif pour les concessions funéraires et cinéraires : 75€ pour une tombe de 2 m^2, ce tarif sera multiplié en fonction du nombre de tombes demandé et 75€ pour une case de Columbarium ou Cavurne.

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Clôture de la séance à 21h20